

SOIRÉE D'INFORMATION

PASS SPORT

Le dispositif incitatif pour la reprise des activités sportives.

MARDI 6 JUILLET 2021
MAISON RÉGIONALE DES SPORTS
(Tomblaine)


RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
Liberté
Egalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



OUVERTURE



EMMANUEL
THIRY

Délégué Régional à la DRAJES



JEAN-MARC
HAAS BECKER

Président du CROS Grand Est

SOMMAIRE

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Qu'est-ce-que c'est ?

Pour qui ?

Comment ça marche ?

Quand ?

Complémentarité des dispositifs ?

LE PASS'SPORT, POUR LES FAMILLES

LE PASS'SPORT, POUR LES ASSOCIATIONS



LE DISPOSITIF PASS'SPORT, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Pass'Sport est **une nouvelle aide à la rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive** et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de **septembre 2021 à juin 2022**.

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, C'EST POUR QUI ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants mineurs **de 6 à 17 ans révolus**
au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- **ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE EN 2021 (ARS)**

- **ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH) ENTRE 16 ET 18 ANS**

- **ALLOCATION D'ÉDUCATION POUR ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)**

Au total, 5,6 millions de jeunes et 3,3 millions de familles sont concernées.

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, COMMENT CA MARCHE ?

D'ici à fin août **3,3 millions** de familles recevront un courrier du Ministère chargé des Sports, leur annonçant que leur enfant est éligible, et bénéficieront d'une **réduction de 50€** pour la prise d'une adhésion annuelle dans une :

- Association affiliée à une fédération sportive

- Association agréée œuvrant dans un Quartier Politique de la Ville et/ou sur un territoire labélisé "Cités éducatives"

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, QUAND ?

**LE DISPOSITIF EST OUVERT
JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2021**



Passé le délai de rigueur (31/10/2021),
les demandes ne seront plus recevables !

LE DISPOSITIF PASS'SPORT, COMPLÉMENTARITÉ DES DISPOSITIFS ?

Le Pass'Sport est **une aide cumulable**
avec les autres aides mises en place
notamment par les collectivités.

IL NE S'Y SUBSTITUE PAS !



LE PASS'SPORT, POUR LES FAMILLES



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



**CROS
GRAND EST**

FONCTIONNEMENT

pour les familles

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix, engagée dans le dispositif PASS'SPORT, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.



LE PASS'SPORT, POUR LES ASSOCIATIONS



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



**CROS
GRAND EST**

1ÈRE ÉTAPE

INSCRIRE SON ASSOCIATION

L'association est affiliée à une fédération sportive agréée et/ou elle est implantée dans un QPV ou sur un territoire labélisé "cités éducatives" alors :

ELLE DOIT S'INSCRIRE EN LIGNE :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



=> démarche simplifiée



2ÈME ÉTAPE

RÔLES DE L'ASSOCIATION

- 1 Elle accueille et renseigne les bénéficiaires.
- 2 Elle déduit du coût de l'adhésion et/ou de la licence la valeur du Pass'Sport, soit 50€ et ne fait payer à la famille que le reste à charge.
- 3 Elle s'engage à ne pas augmenter ses tarifs.



3ÈME ÉTAPE

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER LE PASS'SPORT ?

- L'association demandera le remboursement du Pass'Sport via le Compte Asso pour tous les jeunes éligibles au Pass 'Sport, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.
- Elle fournira les pièces justificatives nécessaires (courrier du bénéficiaire,...) sur le Compte Asso.
- Une notice explicative sera communiquée aux associations prochainement.
- Remboursement aux tiers payeurs jusqu'au 30 novembre



QUEL EST LE RÔLE DES LIGUES ET COMITÉS RÉGIONAUX ?



Participer à l'information des familles.



Accompagner les associations à rejoindre le dispositif.



Promouvoir le dispositif via les outils de communication fournis par le Ministère.



Pour les structures identifiées Tiers Payeur

- le Tiers Payeur verse directement aux clubs, les crédits alloués par la DRAJES.

CONTACTS

<https://sports.gouv.fr/pass-sport>

=> possibilité de télécharger le kit de communication du dispositif PASS'SPORT

LE **PASS SPORT**
C'EST POUR QUI ?

5,4 millions de jeunes de 6 à 18 ans dont les familles sont déjà bénéficiaires de :

- l'Allocation de Rentrée Scolaire
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- l'Allocation aux Adultes Handicapés pour les 16/18 ans

LE **PASS SPORT**
COMMENT ÇA MARCHE ?

Fin août, **3,3 millions de familles** recevront le Pass Sport et bénéficieront d'une **réduction de 50 euros** par enfant pour la prise d'une licence ou adhésion :

- dans les associations sportives affiliées à une fédération ;
- en QPV, dans toutes les associations sportives agréées.

LE **PASS SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de **50 euros par enfant** à **3,3 millions de familles*** pour financer l'inscription dans un club sportif à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Avez-vous des questions ?



Merci pour votre attention !



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



**CROS
GRAND EST**

PASS SPORT

